



© Tdh / Christian Brun

Enfants en situations de rue.

Politique thématique



Terre des hommes

Aide à l'enfance.

tdh.ch

IMPRESSUM

RESPONSABLE DE PUBLICATION :

Sabine Rakotomalala

RÉDACTEUR : Françoise Correvon

MISE EN PAGE : Anne-Laure Dorbec

MAQUETTE : Olivia Wermus

COORDINATION : Laure Silacci

IMPRESSION : BestPrint SA Lausanne.

Imprimé sur papier sans chlore.

VERSION : Brochure disponible en

français et en anglais.

Implication de nombreux
collaborateurs de Tdh notamment au
travers de la réunion thématique de
Lausanne 2007.

Validation par la direction de Tdh :

Janvier 2010

© 2014, Terre des hommes – Aide
à l'enfance.

Sommaire

I. LES ENFANTS EN SITUATIONS DE RUE SELON TDH	5
1) La problématique « Enfants en situations de rue »	6
2) Raisons d'agir	8
3) Contexte des interventions	9
a) Les acteurs	9
b) Tdh apporte une expertise au niveau local et international	10
II. INTERVENTION DE TDH	13
1) Les principes directeurs de Tdh	14
2) Le cadre d'orientation pour les projets ESR	15
3) La finalité et groupes cibles des projets ESR	17
a) La finalité	17
b) Groupes cibles	17
4) Axes stratégiques	18
a) Axe A: Survie et renforcement des compétences	18
b) Axe B: Réseaux et développement organisationnel et humain	19
c) Axe C: Prévention et promotion des droits	19
5) Modèle d'action	19
III. TDH EN PRATIQUE	23
1) Mise en pratique des axes stratégiques	24
a) Axe A: Survie et renforcement des compétences enfants et familles	24
b) Axe B: Développement organisationnel et humain	28
c) Axe C: Prévention et promotion des droits	29
ANNEXE I	34
ANNEXE II	35



I

Les enfants en situations
de rue selon Tdh

1) La problématique « Enfants en situations de rue »

Le phénomène des enfants en situations de rue a de multiples facettes et les conséquences rétroagissent les unes sur les autres, si bien qu'il est difficile de pointer des causes et il est encore moins pertinent d'isoler une cause unique qui expliquerait globalement la vie dans la rue. Les dynamiques dans les contextes locaux dépendent de combinaisons différentielles entre facteurs économiques, sociaux et politiques. L'urbanisation provoque d'immenses problèmes touchant à la vie sociale, l'éducation, la santé et l'habitat, qui excèdent les capacités d'un secteur public qui s'amenuise. Les bidonvilles et les quartiers pauvres s'étendent sans infrastructures de base et, dans certains contextes, sont imprégnés de violence urbaine, éléments qui contribuent à l'installation dans la rue.

Des raisons économiques forcent l'enfant à alterner entre la violence domestique et communautaire dans les bidonvilles et la violence publique¹ dans la rue. L'enfant balance entre ces deux mondes. Ces enfants ont une telle mobilité qu'il est dès lors très difficile d'établir des statistiques fiables. Ils ne sont pas toujours dans la rue, ils peuvent aussi être en prison ou en institution, de retour dans leur famille pour un moment, fréquentant les activités d'un projet, ou ils peuvent encore s'être déplacés d'une ville à une autre ou avoir été contraints de se déplacer. La littérature utilise différentes catégories – « enfant de la rue », « dans la rue », « sans-abri », « abandonné », « à risque », « en conflit avec la loi », « en circonstances spécialement difficiles », etc. Des catégories divergentes, mais qui se chevauchent et qui ne peuvent être ni comparées ni unifiées.

Il est donc très difficile de donner un nombre exact pour les enfants en situations de rue. Par contre, il est essentiel d'évaluer la qualité de leur vie en les encourageant à exprimer leur propre opinion. Cela permet d'identifier les différents profils d'enfants, une étape nécessaire pour comprendre les dynamiques sociales qui les affectent et conséquemment pour intervenir de manière à les aider à améliorer leurs propres réalités. La problématique des ESR est une question de qualité des relations existantes entre ces enfants et les gens qui les entourent. C'est pourquoi Terre des hommes préfère utiliser l'expression « **Enfants en Situations de Rue** » (ESR), puisque le problème n'est pas « l'enfant de la rue » mais la situation à cause de laquelle l'enfant peut se retrouver dans la rue.

Ce n'est par conséquent pas l'enfant qui est plus ou moins dans la rue (comme dans les catégories « de la rue » versus « dans la rue »), ce sont au contraire les réalités de la rue qui sont plus ou moins intégrées par les enfants. Et ces réalités varient entre des éléments positifs comme la solidarité immédiate et des violations parmi les plus outrageuses de la dignité humaine. La vie dans la rue est une combinaison entre d'une part différentes contraintes affectant l'enfant et d'autre part ses propres stratégies de survie, et ceci varie en fonction du contexte. Il est nécessaire de qualifier ces réalités avec ceux qui les vivent, et non à leur place, et des outils qualitatifs qui impliquent l'enfant lui-même sont nécessaires.

Les situations de rue des enfants ne sont de loin pas uniformes, et l'appréhension qu'ils font de leur réalité est complexe, leur monde subjectif est façonné par les relations interpersonnelles qu'ils ont établies dans la rue ou dans d'autres lieux et avec d'autres personnes. En ce sens, l'enfant peut être dans la rue mais subjectivement son esprit est dans la famille/ communauté ou au contraire l'enfant peut se trouver dans une institution, dans sa communauté, dans sa famille mais son esprit est subjectivement dans la rue avec « son groupe ». Preuve en est que certains enfants qui travaillent dans la rue en tirent une grande fierté, alors que d'autres le font contre leur gré, d'autres ne se reconnaissent pas comme enfant « de » ni « dans » la rue mais comme travailleur. En effet, l'enfant qui a été exclu de la famille, de la communauté, de l'école crée avec son groupe de rue une nouvelle identité.

Dans ce sens, l'identification des différentes situations de rue est beaucoup plus pertinente que l'identification de ce qu'on appellerait « le véritable enfant de la rue ». Le temps passé sur l'analyse de situation qualitative n'est jamais perdu aussi longtemps qu'un réseau donne assez d'espace pour des interventions coordonnées concernant différents profils d'enfants expérimentant différentes situations de rue. Notre approche enjoint par conséquent d'établir et de renforcer des réseaux, partageant une approche commune.

Cette approche commune commence avec la définition des ESR, insistant sur le paradigme de l'acteur social: **les enfants en situations de rue sont des acteurs sociaux**, et non pas simplement des victimes ou des délinquants. Néanmoins, ils ne sont pas seulement victimes, ils sont également acteurs. Comme c'est toujours le cas chez ceux qui sont aux marges de

la société, ces enfants ne font pas que s'adapter à la situation ; ils essaient activement de surmonter leurs difficultés en rejoignant un autre monde – la rue – en créant leur propre monde – leur rue.

Il faut regarder derrière les nombres, et se demander pour qui, depuis quand, comment et pourquoi vivre dans la rue est un problème. Le problème des ESR exige que l'on éclaire aussi ceux qui sont en contact avec eux, parce qu'ils font partie du problème, et espérons-le aussi de la solution. Quand ils parlent de ces enfants, les gens analysent habituellement la situation à travers leurs propres valeurs, positions et intérêts. Pour certains, ces enfants sont des bandits, pour d'autres ils sont des victimes. Certains exagèrent les statistiques, et ce faisant il se peut qu'ils augmentent le sentiment d'insécurité, qui, à son tour, sera exploité pour justifier les opérations de « nettoyage » des rues. D'autres sous-estiment le problème ou plus simplement ils censurent le sujet.

Ceci appelle à un **renforcement des options de prévention et de promotion**. Car, avec le déclin du secteur public, le problème est susceptible d'empirer. Des politiques éducationnelles inadéquates – les coûts directs et indirects de la scolarité, le manque de places d'apprentissage – et un **système de justice des mineurs répressif et excessivement rigide** conduisent à la privation de liberté d'innombrables enfants en conflit avec la loi, avec des textes légaux qui ne sont souvent que partiellement appliqués². Des normes non-officielles, influencées par l'opinion publique, sont souvent préférées, ce qui en retour renforce les relations de pouvoir et la coercition, ainsi que des mesures qui n'ont que des fondements légaux limités, si déjà elles en ont³. Dans la plupart des pays, l'attitude générale considère les stratégies de survie physique et émotionnelle (travail, vol, drogues, relations sexuelles) des enfants comme des symptômes d'une pathologie sociale des pauvres, vue comme une « classe dangereuse ». Cela déclenche le cercle vicieux de la déviance et de la répression: dès le moment où le vagabondage est considéré comme une offense, la criminalisation des enfants en situations de rue provoque une délinquance plus grande. Au début, l'enfant commet des petits délits juste pour survivre, et ensuite, puisqu'il est déjà étiqueté comme un criminel, il assume le rôle d'un véritable délinquant et finit par se spécialiser dans cette carrière. La répression maintient des enfants dans la rue.

Cependant, interpellée par un contact occasionnel avec ces enfants, « l'opinion publique » balance entre

des solutions qui vont de la répression pure et dure à des mesures de renforcement des capacités. La mise en institution des enfants, prévalant encore dans beaucoup de pays, ne fait que dissimuler les symptômes, sans s'attaquer aux causes. La tâche est si immense que seule **l'approche en réseau** préconisée par Tdh a une chance de faire la différence, à condition de partager une perspective commune.

Pressée de toutes parts, à partir du niveau macro social des familles se disloquent. Un scénario typique est la frustration liée au sous-emploi ou non-emploi, ou à de mauvaises conditions de travail, souvent aggravée par l'alcool et la drogue, avec des enfants parfois impliqués dans des trafics ou d'autres stratégies de survie informelles. Lorsque la communauté est laminée par la lutte pour la survie, toute rupture dans la famille affecte de manière aiguë le statut des enfants. La mère, plus liée à la sphère familiale de par les rôles de genre, se retrouve forcée de retrouver une « protection » auprès d'un autre homme, qui la plupart du temps réagit à l'affaiblissement de son propre rôle économique en rejetant violemment les enfants qui ne sont pas les siens. Enfermés dans une situation de fragilisation des liens familiaux, des enfants sont contraints de se rendre dans la rue ou créent leurs propres stratégies de survie. Alors que les adolescents ont plutôt tendance à « abandonner » leur famille lorsqu'ils sont maltraités, la situation des filles est beaucoup plus critique, étant donné que les rôles de genre les empêchent de développer le même degré d'autonomie qui est généralement attribué aux garçons. En conséquence, le risque d'être happé par des réseaux souterrains d'exploitation physique et sexuelle est plus grand pour les filles que pour les garçons, telles que les situations cachées des petites bonnes. L'abus d'enfants, le trafic d'enfants et d'autres violations intolérables de la *Convention Internationale des Droits de l'Enfant* (CDE, 1989) ne sont donc pas sans liens avec des politiques économiques.

Le concept de « pauvreté » est toutefois insuffisant pour expliquer la vie dans la rue. Ce ne sont pas tous les enfants pauvres qui vont vivre dans la rue. L'affection que la majorité des familles pauvres arrive encore à montrer à leurs enfants est admirable. Cependant, les enfants des bidonvilles ne sont souvent considérés publiquement qu'à partir du moment où ils sont devenus des « enfants des rues », c'est-à-dire un problème public et visible. La rupture familiale et la violence domestique peuvent être considérées comme des événements poussant immédiatement des enfants à fuguer, mais elles ne sont pas les causes réelles et

sous-jacentes de la vie dans la rue. La pauvreté n'est qu'une condition favorisant le passage à la rue, elle n'est pas une cause. L'indigence est un « symptôme », un état dans lequel on se trouve, les causes réelles étant des facteurs menant à la paupérisation, et ceux-ci sont avant tout liés à des politiques économiques. Plus grande est la concentration de la richesse (capital économique et propriété foncière) et du pouvoir, et plus grandes sont les inégalités de statuts et d'accès à des niveaux de vie (et de travail) dignes.

Cependant, avec la confusion générale entre symptômes et causes, ce sont les « comportements déviants » d'enfants pauvres et de leurs familles qui

sont traités et non pas les dynamiques macro sociales qui les conditionnent. Le véritable problème est la crise d'intégration sociale, qui peut être définie comme l'ajustement des relations entre individus et groupes (effritement des liens sociaux), basé sur un « contrat social » qui les lient par des droits et des devoirs mutuels et légitimes. La société stigmatise les « enfants de la rue », leur accolant tous les dangers associés à la rue dans l'imaginaire social. Cependant, les enfants pour qui la rue est un milieu de vie ou de survie sont eux-mêmes les plus susceptibles de subir violence et discrimination et de voir leurs droits violés. Des droits dont il faut rappeler l'existence-même.

2) Raisons d'agir

Terre des hommes intervient dans la problématique des enfants en situations de rue parce que ces enfants ont leurs droits les plus fondamentaux bafoués et qu'ils sont particulièrement vulnérables, abandonnés à divers phénomènes susceptibles de porter atteinte à leur vie, à leur survie et à leur développement, comme l'exploitation du travail infantile, trafic d'enfants, abus et exploitation sexuels, engagement dans le trafic de drogues, dans des conflits armés, attaques suicides, abus de substances toxiques, participation à des activités criminelles. Ces diverses situations sont susceptibles de mettre en danger l'enfant ou même de provoquer sa mort.

Tdh reconnaît que les enfants en situation de rue, de par leurs expériences de vie, leur autonomie, nécessitent de stratégies spécifiques qui visent leur réintégration sociale et pour cela qu'elles répondent à leurs besoins d'affection, de protection, de soins, d'éducation qui soient adaptées aux réalités vécues et acceptées par eux.

Ainsi, les enfants en situations de rue comptent parmi un des axes prioritaires d'intervention de la Fondation Terre des hommes⁴.

Domaines prioritaires	Axes prioritaires	Approches transversales
Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Santé materno-infantile/nutrition • Soins spécialisés • Eau, assainissement & hygiène 	<ul style="list-style-type: none"> • La prévention et la lutte contre toutes les formes d'abus d'enfants • Le plaidoyer • Le VIH/SIDA • Le genre • L'approche psychosociale • La sécurité
Protection	<ul style="list-style-type: none"> • Le trafic et l'exploitation • La situation de rue, la déficience d'appui familial • La justice juvénile • Les crises humanitaires et les conflits armés 	

Sa raison d'agir est donc une motivation forte pour aider concrètement des enfants en difficulté et une indignation face aux conditions qui leur sont faites. Sans aide, les enfants en situations de rue ont une qualité de vie et une espérance de vie très réduites. Ils sont exposés à toutes sortes d'abus physiques, psychologiques et sociaux. En l'absence d'alternatives viables, ces mêmes enfants risquent de n'avoir comme

quotidien que la maltraitance et la délinquance. Victimes d'injustices et d'inégalités, ils en perpétuent et accentuent les effets à défaut de pouvoir réellement agir sur les structures sociales. **Il s'agit donc de favoriser leur passage du statut de délinquants contraints par une dynamique d'exclusion sociale au statut d'acteurs engagés dans une dynamique d'intégration sociale.**

Par conséquent, l'aide de Tdh à ces enfants consiste à diminuer leur détresse et renforcer leurs compétences et chaque fois que cela est possible d'intervenir auprès de leur famille et communautés, tout en agissant sur les causes structurelles – le gouvernement, les institutions, la culture – qui forcent des millions d'enfants à travers le monde à survivre dans la rue. C'est la combinaison entre d'une part des actions directes auprès et avec les enfants, leur famille et communauté pour l'aide à la survie et le développement de leurs compétences, et d'autre part l'intervention sur les structures sociales (gouvernementales, institutionnelles, culturelles) à travers des actions de plaidoyer et de formation, dans une optique de développement social, qui constitue la clé de notre

stratégie⁵. En effet, l'un ne va pas sans l'autre: l'aide à la survie et le développement des compétences n'ont aucun sens s'il n'y a pas de changement dans les causes productrices d'exclusion sociale, et il n'y a évidemment pas de développement social sans individu qui, au-delà de la survie, peuvent se développer sur un plan personnel. Les activités s'inscrivant dans notre cadre d'orientation stratégique sont mises en œuvre à des « vitesses » différentes: l'aide à la survie constitue une urgence humanitaire, le renforcement des compétences se développe à moyen terme, et la prévention des abus associée à la promotion des droits est une œuvre de longue haleine (voir *modèle d'action* page 20).

3) Contexte des interventions

a) Les acteurs

La problématique des enfants en situations de rue est d'une grande complexité et les situations vécues par les enfants très diverses, marquées par la violence. L'engagement et l'articulation de l'ensemble des acteurs du système de garantie de droits, institutions publiques, privées et associatives, se montre alors comme indispensable pour contribuer à la création d'un environnement de promotion sociale, de prévention et de protection (dans la rue et lors d'une (ré)intégration, dans la famille et la communauté).

Les enfants eux-mêmes sont des acteurs qui peuvent modifier et co-construire la vie collective. Les enfants en situation de rue ont généralement acquis de multiples compétences, construites entre autres dans la rue comme stratégie de survie. Renforcer le protagonisme infanto-juvénile dans les projets ouvre à une participation active de leur part dans les changements sociaux pour la garantie de leurs droits.

1) Les enfants et les jeunes: Le développement des compétences des enfants et jeunes doit permettre la formation de réseaux d'enfants et de jeunes qui s'impliquent dans des actions de défense et promotion de leurs droits.

2) Les familles et communautés: Travailler pour l'empowerment familial et communautaire et pour l'identification et la valorisation des ressources et des bases d'appui existantes, en renforçant les mécanismes existants.

3) Les gouvernements locaux et nationaux: Pour une protection intégrale, de nombreux services et

organismes étatiques: législatifs, exécutifs et judiciaires doivent être impliqués. Il faut toutefois relever que si dans certains contextes les organes gouvernementaux s'impliquent pour améliorer les conditions de vie des enfants en situations de rue, dans de nombreux cas et renforcé par une culture, la vision criminaliste, la stigmatisation prévalent avec comme conséquences la maltraitance des enfants.

4) Les organisations non-gouvernementales, associations locales impliquées dans le système de garantie des droits.

5) Les médias en tant que formateurs d'opinion sont des acteurs incontournables pour contribuer à un changement de regard de la société sur la problématique des enfants en situation de rue et sur les enfants eux-mêmes.

6) Les patrons: Pour les enfants qui vont dans la rue à la recherche de leur survie et/ou celle de leur famille les petits patrons sont susceptibles de répondre à la demande de formation professionnelle et d'activités génératrices de revenus.

7) Des organisations internationales, organisations « onusiennes », ONG's internationales, services de coopération internationale et aide humanitaire, sont également impliquées dans la lutte contre la situation de rue, chacune avec un ou des focus et des axes spécifiques.

8) Les « exploités » sont nombreux à tirer profits de situations de rue des enfants. Exploitation du travail infantile, exploitation sexuelle, trafiquants de drogues et d'armes, membres de gangs, groupes criminels, adultes de rue. Connaître leurs motivations et leurs modes d'actions est nécessaire pour tracer des stratégies dans l'intérêt de l'enfant.

b) Tdh apporte une expertise au niveau local et international

Terre des hommes a mis en place son premier projet visant à protéger les enfants en situations de rue en 1986 dans le Nordeste du Brésil. Depuis, préoccupée par la grande vulnérabilité de ces enfants, Tdh a élargi ses actions à différents centres urbains de concentration de cette problématique dans le monde, en soutenant des partenaires locaux ou en mettant en place ses propres actions.

Durant ces quelques 20 ans, Tdh a acquis un savoir faire considérable dans le domaine, à travers des pratiques capitalisées dans des contextes très différents⁶ d'une part, et s'appuyant sur des références théoriques d'autre part. Tdh répond ainsi au défi de mettre en relation le savoir académique et le savoir pratique visant l'amélioration de ses interventions.

Tdh offre un soutien ou renforce des actions déjà existantes pour que l'enfant puisse vivre dans un environnement protecteur et met l'accent sur le développement de leurs compétences et celles de leur entourage (familles et communautés) considéré essentiel à la conquête de la mise en place d'un système effectif de protection.

Son travail de plaidoyer⁷ combiné à une expérience en profondeur et une analyse au niveau international a permis à Tdh de gagner la reconnaissance de ses

pairs. Les relations avec l'UNICEF, l'UNESCO et l'OIT à travers des plateformes de discussions, de mise en place de réseaux sont un exemple. L'invitation, en 2007, par l'Institut International des droits de l'Enfant (IDE) à co-organiser avec le Service Social International un séminaire « Enfants en situations de rue. Prévention, intervention, respect des droits » et à y partager son expérience en est un autre. Tdh contribue également à des rapports parallèles pour le Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU avec la participation d'enfants et de jeunes, dans le respect de leurs possibilités individuelles, qui rapportent leur vision sur l'application/violation de leurs droits.

A un niveau national et local, Tdh contribue au développement des capacités locales et nationales à assurer un système de protection intégrale et joue un rôle catalyseur d'actions de plaidoyer en réseau et de participation dans des espaces de défenses et promotion des droits et l'élaboration et présentation de politiques publiques.

La spécificité d'organisations opérationnelles comme Terre des hommes est d'être en position bien souvent de pouvoir promouvoir et faciliter, à travers des projets sur le terrain et des actions spécifiques, des points de mise en œuvre de la Convention. Tdh peut se trouver en position de pouvoir faciliter le flux d'information entre les acteurs de terrain (étatiques et non) et le Comité des droits de l'enfant, les Corps des Nations Unies et la communauté des ONGs.

Notes de la section I

¹ Par violence publique, nous entendons que les enfants vivent diverses contraintes et une grave violation de leurs droits fondamentaux.

² Voir la stratégie du secteur « Droits de l'Enfant », Terre des hommes, Bernard Boëton, Décembre 2000, p.2, point C.

³ Des intérêts liés au maintien de l'ordre public minimisent souvent l'article 3 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (L'intérêt supérieur de l'enfant) et les formalités relatives (procédure probatoire, détention séparée des adultes et des mineurs, etc.).

⁴ Voir le plan stratégique de la Fondation Terre des hommes 2005-2009, la mise à jour de mi-parcours 2007 définit la santé et la protection comme domaines prioritaires.

⁵ Voir le cadre d'orientation stratégique et les axes A et B.

⁶ Tels que le Brésil, le Bangladesh l'Afghanistan, le Pakistan, le Vietnam, le Burundi, Madagascar.

⁷ Pour obtenir des exemples de plaidoyers en pratique, veuillez consulter: section III, point I-c, Plan de travail: Plaidoyer.



II

Intervention de Tdh

1) Les principes directeurs de Tdh

Le plan stratégique de Tdh présente la vision et les principes de la Fondation. Par principe directeurs, nous entendons les principes qui guident les interventions de Tdh, globalement sous le domaine « protection », et particulièrement pour le travail avec les enfants en situation de rue.

- **Charte de Terre des hommes.** La Fondation vise à réhabiliter la vie d'un enfant en accord avec ses droits. Tdh réalise cet objectif en: (a) apportant une aide directe aux enfants et familles souffrant des pires formes de détresse et (b) en servant d'ambassadeur auprès des structures gouvernementales locales et nationales, et d'organismes internationaux. Soit: apporter une assistance de survie et développer les compétences des enfants, d'une part et influencer des changements dans les structures sociales d'autre part.

- **Approche basée sur les droits des enfants et les besoins.** Tdh adopte une approche basée sur les droits humains/droits des enfants pour combattre l'exclusion, les violences psychologiques, physiques et sociales. Une approche basée sur les droits humains/droits des enfants décrit une situation non seulement en termes de besoins humains mais en termes de responsabilité sociale/gouvernementale pour l'application des droits de l'individu. Il ne s'agit donc pas de charité ou d'assistancialisme, mais d'empowerment et de protagonisme. Les droits fondamentaux des enfants en situation de rue sont violés et des mesures doivent être prises pour les combattre.

- **L'intérêt supérieur de l'enfant**⁸ oriente toutes les actions, dès l'analyse de situation des enfants dans la rue, aux choix d'alternatives après leur sortie de la rue afin de faire prévaloir le bien être des enfants. Ce principe implique tous les aspects de la vie d'un enfant et doit respecter les visions des enfants eux-mêmes.

- **Utilisation d'une approche systémique.** Le développement de l'enfant est considéré comme un phénomène complexe ancré dans les interactions constantes entre des éléments liés à la personne, la famille, la communauté et la société. Tous ces éléments sont en relation, s'influencent réciproquement et en constants changements. L'intervention promeut et contribue à créer un environnement dans lequel les personnes sont responsabilisées et peuvent agir sur le système et le contexte qui les entoure. La personne est acteur.

- **Considérer l'enfant en tant qu'acteur.** Tdh adopte une approche multi-sectorielle et place l'enfant au centre de l'analyse du problème et des réponses qui y sont apportées. Cette approche « centrée sur l'enfant » a comme pré-requis:

- **Le droit de participation.** Chaque enfant développe ses propres représentations sur sa situation et son contexte. Pour une intervention efficace, les enfants doivent être écoutés, stimulés à exprimer leur opinion et à participer au processus de prise de décision dans toutes les affaires les concernant (art.12 de la CRC) que ce soit à un niveau personnel ou social.

- **Un soutien psychosocial de l'enfant prenant en compte et développant sa capacité de résilience.** Chaque enfant possède des ressources personnelles et sociales qu'il emploie à différents moments de sa vie, c'est ce qui lui permet de créer des stratégies de survie dans la rue par exemple. Les interventions qui sont mises en œuvre se focalisent sur la reconnaissance, la valorisation et le développement des ressources internes (personnelles et sociales) et externes (du contexte).

- **Intégrer la famille dans les activités du projet chaque fois que cela est possible.** Le bien-être psychosocial de la famille, famille élargie a un impact direct sur celui des enfants. La famille est l'espace privilégié de protection et de socialisation de l'enfant. Afin de renforcer les liens familiaux et garantir un développement positif de l'enfant, la famille a besoin d'être reconnue dans ses compétences et un appui adapté doit lui être porté dans les moments de fragilités. Son implication dans les interventions avec les enfants contribue à la qualité des relations enfants – parents (adulte responsable).

- **Renforcer les bases d'appui communautaires existantes.** Pour faire face à leurs réalités d'exclusion sociale, les communautés développent des mécanismes de protection et des bases d'appui communautaire. Les interventions basées sur les communautés, que ce soit pour contribuer à la prévention de la violence contre les enfants, à rétablir le bien-être des familles et/ou à renforcer les liens familiaux lors d'une réintégration familiale doivent consulter et impliquer les populations concernées, identifier les ressources communautaires et les renforcer. C'est un droit indéniable et une preuve de respect envers elles.

• **Engager le gouvernement à prendre ses responsabilités.** La protection représente la plus grande responsabilité d'un État envers ses citoyens. Tdh en partenariat avec des acteurs locaux et nationaux a comme rôle principal de soutenir/d'engager le gouvernement à prendre ses responsabilités dans les sphères exécutives, législatives et judiciaires, à travers le dialogue, la formation, le plaidoyer et la pression si cela s'avère nécessaire. Ce n'est que lorsqu'il ne peut pas prendre en charge cette responsabilité que les ONGs doivent intervenir et compléter les activités existantes.

• **Faciliter le dialogue entre acteurs clés.** Tdh travaille à la construction de réseaux pluridisciplinaires avec d'autres acteurs gouvernementaux, non gouvernementaux, organismes internationaux, dans le but de rendre accessible ou créer si nécessaire des alternatives pour les enfants et leurs familles, augmenter l'efficacité, la répliquabilité et la couverture

des projets, renforcer le travail de plaidoyer et les compétences professionnelles. Les actions prévues sont basées sur le principe de complémentarité et de subsidiarité⁹.

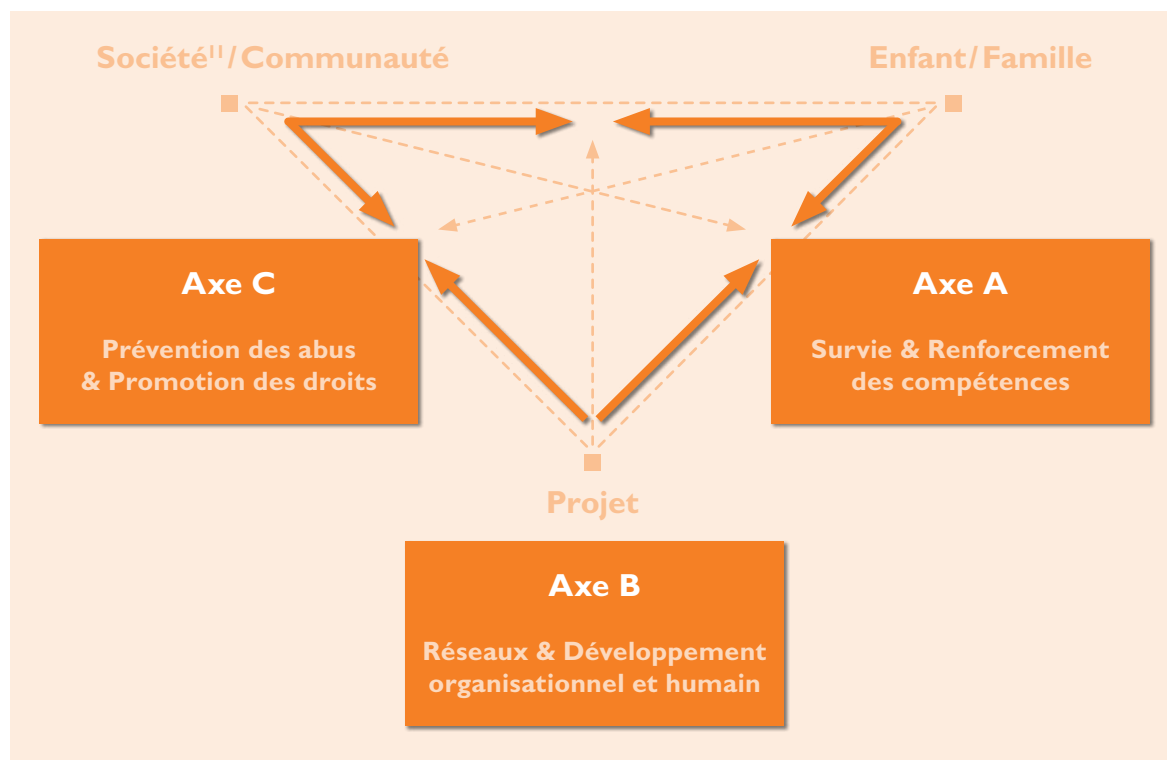
• **Faciliter l'accès aux services.** A travers le contact direct avec les enfants et la notification de problématiques, Tdh est en position de faciliter l'accès aux services de base existants tel que la santé, l'éducation, la reconnaissance légale et le logement (ou les propriétés foncière).

• **Considérer le genre.** L'utilisation d'une approche basée sur le genre doit favoriser une participation effective et équitable des femmes, hommes, filles et garçons, et permettre une égalité d'accès aux opportunités et aux ressources. La prise en compte du genre dans les projets est une condition d'efficacité des actions et de changements appropriés.

2) Le cadre d'orientation pour les projets ESR¹⁰

Le modèle ci-dessous, servant de cadre d'orientation, est un modèle systémique. L'approche systémique permet de considérer les influences réciproques entre les éléments formant un système: tout changement

à un niveau affecte l'équilibre du tout. Ici le système est le système d'intervention (axes A et B), incluant ses effets (C) qui influencent en retour le système.

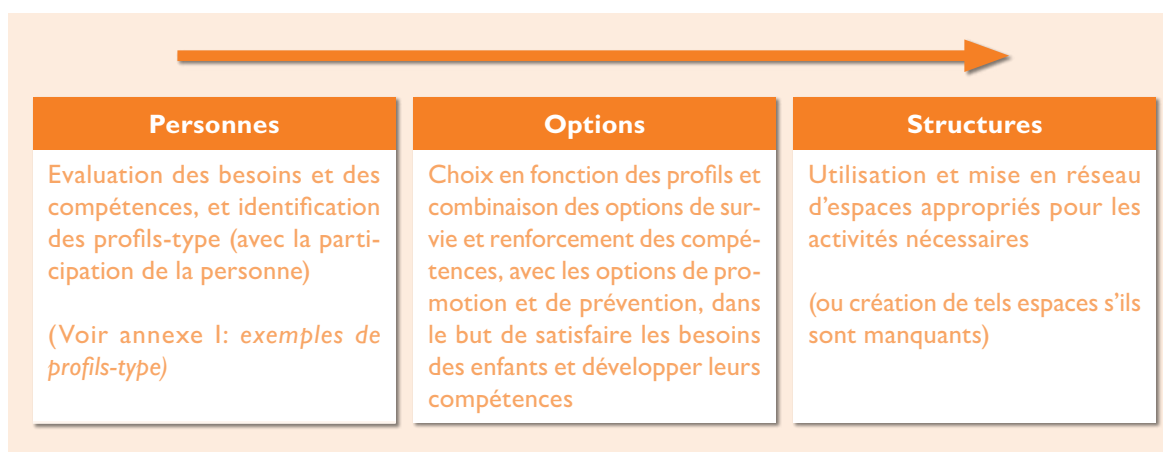


Dans le cadre d'orientation, les flèches pleines symbolisent les interactions concrètes, alors que les flèches brisées montrent l'influence possible d'un des acteurs sur l'interaction entre les deux autres. En tant qu'acteur du système d'intervention, le projet/réseau peut seulement définir ce qu'il veut faire, et comment il veut le faire, à l'intérieur des relations dans lesquelles il est directement impliqué: avec (A) l'enfant/la famille d'une part, et avec (B) les différents acteurs de la société/communauté d'autre part. Le projet/réseau n'a pas la capacité ni l'autorité de dicter comment l'intégration sociale (C) doit se faire dans les activités quotidiennes concrètes. Il peut seulement influencer cette relation dans la direction d'un ajustement réciproque (développement des capacités) à travers les activités (A) et (B): renforcer les enfants/familles et prévenir, à travers la promotion des droits, d'autres abus au sein de la société.

L'approche systémique permet de voir que les choses ne doivent pas simplement se faire parallèlement, mais qu'en fait une chose peut aussi, en tout cas en partie, se faire à travers une autre: il ne s'agit pas simplement de renforcer les compétences individuelles et en même temps de créer des conditions culturelles et structurelles (société/communauté) favorables à

l'épanouissement des capacités individuelles. Car dans ce cas c'est toujours le projet/réseau qui répond à des besoins ou à des ambitions. Il s'agit au contraire de voir que, c'est à travers le renforcement de leurs compétences que les usagers peuvent aussi devenir des agents de promotion des droits et de défense des abus, devenant dès lors «acteurs» du projet/réseau, et non plus uniquement «bénéficiaires».

Notre perspective commence par conséquent par le fait de faire très attention aux besoins et aux capacités des enfants (profils) qui exigent des espaces appropriés où ils peuvent être satisfaits. Pour cela, des instruments d'appréhension de la réalité qui impliquent directement l'enfant sont nécessaires, ainsi que l'élaboration de stratégies individuelles avec les enfants. C'est cette participation de l'enfant dans le choix des actions et espaces appropriés qui vont assurer le développement de leurs compétences et leur rôle d'acteur social. Par conséquent, écouter les enfants en situations de rue vient en premier. On peut ensuite construire une typologie des profils des enfants. Cette approche partant du terrain, allant des personnes aux structures, est résumée dans le schéma suivant:



Selon cette approche, le développement social est un processus dans lequel les capacités existantes et désirées des personnes contribuent à adapter les structures sociales. Ce processus de changement social repose sur le principe de la CDE concernant le droit de l'enfant à l'expression. Partir des personnes et des activités, et pas en premier lieu des structures, c'est donner davantage de poids aux expressions des enfants, et moins aux intérêts ins-

titutionnels. Cela donne aussi davantage de chances pour adapter les structures dans un sens constructif. C'est pourquoi dans notre stratégie, toutes les options de renforcement des compétences peuvent se concrétiser dans différents endroits: la rue, la famille, un drop-in, un foyer. Les options de promotion et de prévention ajoutent deux autres niveaux, qui sont des «endroits virtuels»: les réseaux locaux, et les réseaux internationaux.

3) La finalité et groupes cibles des projets ESR

a) La finalité

Les projets « Enfants en situations de rue » développés ou soutenus par la Fondation Terre des hommes ont comme finalité: **Les ressources individuelles et sociales sont développées afin d'augmenter les capacités de choix des ESR et de leur famille, par ailleurs des alternatives concrètes à la situation de rue sont créées dans la société assurant l'intégration sociale des ESR et de leur famille.**

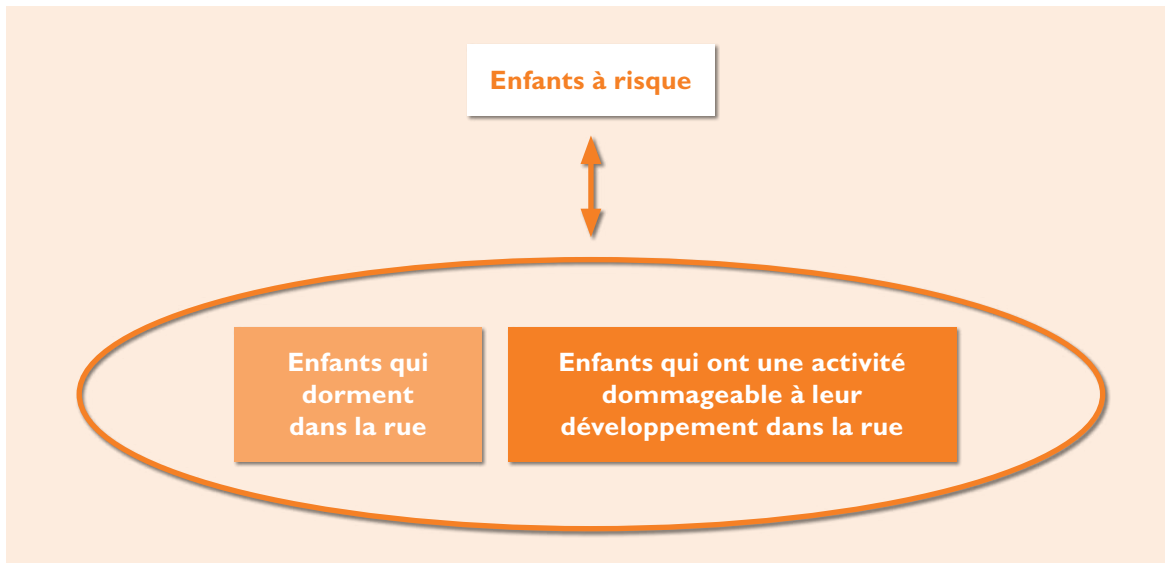
L'intégration sociale est le résultat d'un ajustement interactif entre l'individu et la société. La société/gouvernement a des droits à assurer aux individus et ces derniers ont des devoirs envers la société. Ainsi, l'intégration sociale des enfants en situation de rue résulte de l'existence d'alternatives réelles à la situation de rue, de l'empowerment des acteurs et de la mise en œuvre de politiques qui leur permettent d'exercer pleinement leurs droits. L'on retrouve cette logique dans le modèle du cadre d'orientation où le projet ou réseau: d'un côté (axe A) développe les compétences des enfants et de leur famille, visant l'appréhension de leur réalité et une pro activité dans le processus de transformation de cette dernière et d'un autre côté (axe B) la prévention et la promotion des droits humains, ces deux axes s'influençant et se renforçant mutuellement.

Cette finalité est réalisée à travers des activités pratiques qui se renforcent mutuellement (axes A et B). Pour que les capacités de choix des individus soient plus grandes, il est en effet nécessaire de travailler simultanément au niveau individuel et au niveau collectif. Le Prof. Indien Amartya Sen (Prix Nobel d'économie) considère que les êtres humains ne sont pas juste mus par des intérêts personnels et il met l'accent sur leur capacité à réagir quand ils se trouvent en face de la situation difficile de quelqu'un d'autre, de s'unir pour lutter contre la discrimination, la torture, la misère et la pauvreté¹². Le développement ne peut pas être réduit à l'accès aux seules ressources matérielles. Il recommande de considérer les choix que les gens peuvent faire: il s'agit de porter l'attention non sur la richesse matérielle mais sur les vies réelles que les gens peuvent choisir¹³. En une phrase: on devrait toujours considérer la capacité de l'organisation sociale à améliorer les capacités humaines¹⁴.

Cette transformation rejoint la notion de « empowerment », au sens du transfert du pouvoir d'une équipe d'intervenant vers les usagers. Le « empowerment » (que nous traduisons par « renforcement des compétences ») est pour nous le processus par lequel la « compétence » générale d'une personne peut s'appuyer sur des processus sociaux afin de construire de nouvelles relations sociales. Cela arrive lorsque la participation, la compétence personnelle, l'estime de soi et la conscience sont stimulées. Nous préférons cependant parler de « développement des capacités de choix », terme plus concret et actuellement mieux compris que « développement des capacités » ou que « empowerment ». Formulé de manière simple, sans slogan, notre objectif contient l'idée essentielle: les capacités de choix résultent à la fois du renforcement des compétences personnelles (axe A) et des opportunités sociales (axe B).

b) Groupes cibles

Tdh intervient notamment auprès de tout enfant en situation de rue **qui vit et/ou mène des activités dans la rue dommageables à son développement (voir ci-après)**. C'est-à-dire contraires à l'intérêt supérieur de l'enfant. Toute évaluation de l'intérêt supérieur de l'enfant doit clairement aller à l'encontre de l'exercice de ses droits et être compris à partir de l'image que l'enfant a de lui-même et de sa situation. Il faut bien sûr tenir compte du fait que les adultes ont des rôles et peuvent influencer une prise de décision. Dans la pratique, cela nous amène à développer des actions à partir de l'écoute active de l'enfant, en tenant compte de ses opinions dans toutes les décisions qui ont trait à sa vie. L'intérêt supérieur de l'enfant doit être considéré dans tout le cycle de projet et par tous les acteurs/partenaires impliqués dans un projet Terre des hommes. Lors de l'analyse de situation déjà, l'écoute des enfants, de leur famille et des différents acteurs actifs dans le domaine de l'enfance contribuera dans le choix des groupes cibles lors de l'implantation du projet.



Ce qui caractérise un projet ESR est le fait que les enfants sont identifiés à partir de la rue. Le public cible est en priorité les enfants qui vivent dans la rue mais également les enfants qui ont une activité dans la rue dommageable¹⁵ à leur développement. Les **enfants à risque** de se rendre dans la rue sont considérés au sein du groupe cible en terme de prévention et bénéficieront des interventions de la Fondation visant la protection des enfants. Considérant l'importance du rôle familial (famille biologique, famille élargie ou

famille d'accueil) et du milieu dans lequel vit l'enfant (communauté, quartier) pour sa protection et son développement psychosocial, un projet ESR impliquera ces acteurs et contribuera à leur empowerment.

D'autres organisations peuvent être constitutives du groupe cible dans des actions de formations et développement des compétences institutionnelles (voir section I, point 3a - *Les acteurs*).

4) Axes stratégiques

Tdh développe des stratégies de protection des enfants qui visent à autonomiser les personnes et communautés qui sont ou pourraient être affectées. L'accent de ces stratégies est de favoriser l'organisation autonome, d'encourager la participation pour trouver des solutions, d'améliorer les conditions de vie et de travail, de renforcer les droits et d'accroître les possibilités des personnes concernées à exercer un contrôle sur leur vie¹⁶. Les stratégies contemplent également le renforcement des capacités des acteurs qui interviennent sur la problématique et dans le domaine de l'enfance afin de développer leurs compétences et augmenter les opportunités pour les groupes cible, en particulier pour les enfants. Les axes prioritaires sont basés sur le modèle servant de cadre d'orientation pour les projets ESR. Les relations entre l'enfant et sa famille, le programme et la société forment un ensemble systémique:

a) Axe A: Survie et renforcement des compétences

L'articulation des actions de capacités de choix (empowerment) se fait en fonction des besoins et capacités des enfants et de leurs familles (abordage de rue, sortie de l'exploitation dont l'enfant est victime, renforcement et développement des compétences individuelles et sociales, choix et mise en place de stratégies individuelles avec l'acteur) et visent la réintégration familiale et/ou sociale. La réintégration est atteinte lorsque les liens sont rétablis et permettent à l'enfant de développer un sentiment d'appartenance.

b) Axe B: Réseaux¹⁷ et développement organisationnel et humain

Le travail en réseau se fait dans tous les axes d'interventions des projets – actions directes, de plaidoyer ou encore de formations – avec les acteurs en présence (locaux, nationaux et internationaux) afin de proportionner une attention intégrale de qualité aux enfants en situations de rue et leur offrir des opportunités réelles comme alternatives à la rue. En effet, la complexité et diversité des situations de violations de leurs droits et des violences physiques, psychologiques, sociales vécues par les enfants rendent difficiles les réponses demandées par une seule organisation.

Afin d'assurer la cohérence et la qualité de ses actions, Terre des hommes adopte une approche formative basée sur l'apprentissage par l'expérience dans un processus continu – formations en groupe, coaching

5) Modèle d'action

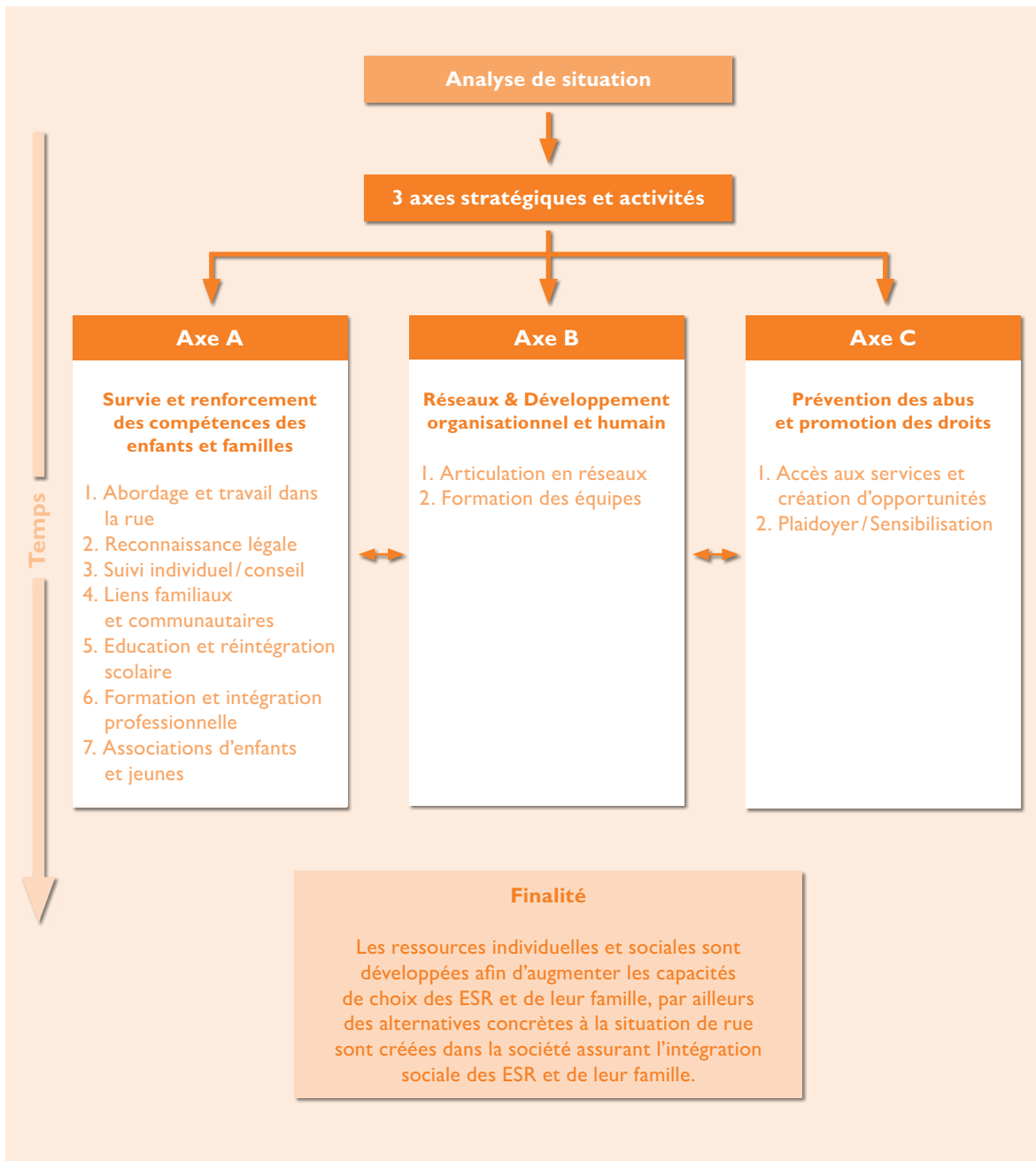
Tdh travaille à la défense et promotion des droits des enfants et chaque fois que cela est possible, vise une intégration négociée de ses activités au sein des politiques gouvernementales régionales/nationales sur la protection. Lorsque celles-ci sont insuffisantes, tente de les développer à travers des actions de plaidoyer et parallèlement contribue au renforcement des systèmes de protection des enfants dans et par les communautés elles mêmes. Terre des hommes vise la viabilité et pérennité de ses actions et pour ce faire investit dans le développement des capacités de tous les acteurs dont font partie les ESR, leur famille et communautés.

individuel, réplication – et contribue au renforcement des capacités locales et nationales, générant et transférant son savoir-faire institutionnel.

c) Axe C: Prévention et promotion des droits

La prévention et la promotion des droits sont des préoccupations majeures de Terre des hommes. La prévention à la situation de rue passe par le développement des capacités des familles et des communautés afin de renforcer un environnement de protection pour les enfants. Des actions systématiques de plaidoyer¹⁸, développées en réseau sur une base de droit visent la promotion et mise en place de politiques sociales par les gouvernements locaux, régionaux et nationaux et un changement d'attitudes de la société, telles que discrimination, criminalisation, « normalisation » d'injustices.

Suivant le principe de subsidiarité et de complémentarité aux actions d'institutions / structures existantes gouvernementales et non gouvernementales plutôt que de prendre leur place, Terre des hommes a développé le modèle d'action suivant (voir schéma page suivante).



Notes de la section II

⁸ Intérêt Supérieur de l'Enfant, selon article 3 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

⁹ A partir d'une analyse de situation et selon les acteurs présents, Tdh va développer des actions nécessaires et inexistantes ou soutenir en partenariat des actions pour prévenir et lutter contre la situation de rue.

¹⁰ Ce modèle a été repris par la politique de lutte contre la traite des enfants et par la politique de protection dans des contextes d'urgence.

¹¹ Gouvernements, institutions civiles, culture.

¹² Amartya Sen, «La liberté individuelle: une responsabilité sociale», dans: *L'économie est une science morale*, Paris: La Découverte, 1999, pp. 74-75.

¹³ Ibid., pp. 63-64.

¹⁴ Ibid., pp. 64-65.

¹⁵ Activités contraires à l'intérêt supérieur de l'enfant (Art.3, Convention Internationale des Droits de l'Enfant): voir ci-dessus «Principes directeurs Tdh».

¹⁶ Tiré de «Lutte contre la traite des enfants - Stratégie sectorielle Tdh».

¹⁷ Définition selon Tdh dans la GCP: *Tissu d'acteurs (individus ou groupes) en interaction entre eux. Ces acteurs peuvent être liés par des règles ou objectifs communs. Ou alors, ce qui les réunit est l'appartenance à un même contexte. Pour définir un réseau donné, on peut aussi partir d'un individu et identifier les relations qui le lient à d'autres individus ou groupes. Il existe des réseaux formels et non formels, ces derniers étant extrêmement flexibles et toujours en mutation.*

¹⁸ Pour Tdh, le plaidoyer est un ensemble d'actions planifiées, destinées à influencer un groupe cible en faveur d'un changement positif dans l'environnement de l'enfant.



III

Tdh en pratique

1) Mise en pratique des axes stratégiques

Les projets ESR à Terre des hommes viennent en appui aux capacités locales et nationales. Les actions se basent à la fois sur les valeurs de l'organisation et les implications du cadre d'orientation et sont en lien avec les valeurs générales et les normes contenues dans la CDE, la *Charte de Tdh* et la *Politique Tdh de Prévention aux abus (Politique de Protection de l'Enfant chez Tdh)*¹⁹. Une (ré)intégration sociale positive et durable et la prévention à la situation de rue requiert une intervention ample, auprès de la famille, et/ou de la communauté pour travailler les différentes relations, rétablir les liens et le sentiment d'appartenance d'une part et de la société (gouvernements et société civile) pour adapter/créer des politiques publiques pour les ESR et prévenir/protéger l'enfant contre toute violation des droits d'autre part. La problématique des ESR est une question de qualité des relations existantes entre ces enfants et les gens et institutions qui les entourent.

L'articulation de diverses activités développées en fonction des besoins et capacités de l'enfant est nécessaire pour développer ses compétences et rendre possible sa (ré) intégration familiale, scolaire, communautaire et/ou sociale et cela indépendamment de l'espace physique où elles sont développées. Certains principes définissent et orientent ces activités:

- Identifier et valoriser les compétences individuelles et sociales des acteurs (acquises dans et hors de la rue), développer les capacités humaines et l'autonomie en tant que base forte pour de meilleures conditions de vie, la promotion des droits de l'enfant et de la société civile. Contribuer à la perception par l'acteur qu'il est capable.
- Les ressources humaines et matérielles du projet incluent les compétences des enfants eux-mêmes, de la famille et des communautés.
- L'enfant est libre de participer à des activités du projet, il doit toutefois être constamment stimulé dans son processus de choix.
- Impliquer directement les acteurs dans l'élaboration des stratégies d'appui et dans les processus de suivi.
- Créer des espaces d'écoute et d'expression. Promouvoir et optimiser la participation active des enfants dans toutes les sphères du projet, favoriser leur contribution aux prises de décisions.
- Avoir une attitude ludique dans l'interaction avec les enfants; une attitude ludique doit habiter toute activité de renforcement des capacités. Pouvoir jouer n'est pas seulement un droit fondamental de l'enfant,

c'est aussi essentiel pour le développement social, car le jeu est le meilleur et le plus direct des moyens pour comprendre des règles. La compréhension des règles du jeu permet la prise de conscience des règles du jeu social.

- Encourager les enfants à exprimer leurs perceptions et à défendre leurs droits. Augmenter la conscience publique à propos de la perception que les enfants ont des autres acteurs, comme la police, les réseaux criminels organisés, etc., et concernant les représentations qu'ils se font de la justice/injustice et des droits de l'enfant.
- Renforcer la compétence des enfants à transformer les conflits individuels en des actions collectives positives, à travers le développement de compétences symboliques (langage, capacités de négociation), pour un meilleur accès à des services sociaux de base et/ou à l'autonomie.
- Développer une approche genre dans les diverses actions du projet afin de promouvoir le développement social de la femme. L'inégalité des opportunités pour les femmes est une composante importante de toute la problématique.

a) Axe A: Survie et renforcement des compétences enfants et familles

Abordage

Le travail dans la rue commence par l'identification des enfants en situations de rue et l'observation de leur dynamique en se rendant là où ils se trouvent. Il s'agit de tisser des liens avec l'enfant, d'appréhender la vision qu'il a sur sa réalité et favoriser que ce dernier initie un processus de sortie active de la rue. C'est-à-dire qu'il décide de quitter la rue parce qu'il a pris conscience de sa réalité et qu'il veut la modifier; mais cela ne peut se faire que s'il voit des alternatives concrètes et acceptables par lui hors de la rue (plaidoyer). Il ne s'agit généralement pas d'une décision « définitive », mais bien plutôt d'un processus de sortie avec des allées et venues dans différents espaces. Ce processus peut signifier de douloureuses ruptures de comportement (normes et valeurs), de relations avec le groupe d'appartenance, de bases d'appui dans la rue et un retour vers un monde qui a marginalisé, discriminé, stigmatisé, exclu. Pour faire le pas, il faut que l'enfant se sente capable: capable de faire, d'avoir, d'être.

Dans certains cas la sortie de rue de l'enfant n'est pas envisageable par lui, le degré d'appartenance à une gang, la dépendance à des substances psychoactives, des liens avec la criminalité, un vécu trop douloureux ont éliminé toute vision de vie hors de la rue. Suivre cet enfant, partager ce qui est encore partageable, au-delà de toute attente mais dans la possibilité, toujours, d'un moment clé.

 **Outils correspondants:**

- Activités sportives et jeux dynamiques prisés par l'enfant (verbale, artistique, théâtrale etc.).
- Activités qui proportionnent l'expression de l'enfant.
- Appui juridique si nécessaire.
- Outil *Octogone Enfants Situation Rue*, Tdh, 2005.
- Manuel *20 jeux à but psychosocial*, Tdh, 2007.

Suivi individuel/conseil

Durant toutes les phases de l'abordage à la réintégration, il est offert à l'enfant un support qui l'aide à surmonter les nombreux défis auxquels il va devoir faire face et un suivi individuel qui l'implique directement et lui permette de réfléchir sur lui-même, sur son projet de vie et l'aide à prendre ses propres décisions. Les stratégies individuelles sont construites avec l'enfant et négociées. Elles tiennent compte du contexte dans lequel évolue l'enfant, ainsi que des contraintes (familiales, sociales, culturelles) auxquelles il est soumis. L'identification et la valorisation des compétences de l'enfant et le respect de son vécu et de ses choix augmentent la possibilité d'une réussite de socialisation.

Une écoute attentive est indispensable à ce travail de guidance et dans certains cas, une orientation psychologique est nécessaire.

 **Outils correspondants:**

- *Protection des enfants, Manuel d'intervention en sit de crise humanitaire*, Tdh, 2007.
- *Protection des enfants, Manuel de formation Psychosocial (Boîte à Outil)*, Tdh, 2008 (pp. 49-59).
 - *Qui compte pour moi.*
 - *Mon dossier personnel.*
 - *Mon plan de vie.*
- Le «Jeu Pédagogique» collecte d'informations et le suivi de l'enfant, Brésil, 2008.

Liens familiaux et communautaires

Cela concerne toute activité conduisant à l'attachement mutuel et sécurisant de l'enfant avec d'autres personnes adultes: le droit à la vie en famille et communautaire.

La situation de rue est souvent liée à une histoire de violence, d'abus ou d'abandon intrafamilial ou communautaire. Rompre avec une vision punitive et proposer un appui en partenariat avec la famille est un défi qui tient compte du fait que les situations de grande vulnérabilité de ces dernières se constituent comme une menace pour le bien être des enfants. Il s'agit d'investir dans la famille à travers la valorisation et le renforcement de ses compétences, travailler **avec** elle en l'impliquant dans la réorganisation de ses relations internes et externes, rechercher avec elle des solutions et des ressources disponibles dans des réseaux familiaux, communautaires et sociaux, auprès du pouvoir public, pour la conquête de son autonomie et la construction d'un espace de protection et d'attachement pour leurs enfants.

Chaque fois que cela est possible et en accord avec l'enfant, les liens doivent être favorisés en priorité avec la famille (monoparentale, nucléaire, élargie, d'accueil). En effet, c'est à travers les liens affectifs d'une famille que l'enfant peut se développer physiquement, psychologiquement et émotionnellement.

L'intervention pour une réintégration familiale durable requiert un travail de médiation du projet avec et entre l'enfant, la famille et la communauté ainsi qu'une responsabilisation de toutes les parties et appui de la communauté (i.e. leaders, personnes influentes, religieux, voisins, associations, etc.).

Si nécessaire légalement, une validation de la réinsertion par les services de protection de l'enfance et les autorités locales doit être faite.

Toutefois, la réintégration familiale n'est pas toujours possible, le principe d'intérêt supérieur de l'enfant devant toujours prévaloir. Dans ce cas d'autres solutions doivent être considérées avec l'enfant selon son âge, son développement et son contexte:

- Foyer d'accueil temporaire.
- Appartement protégé.
- Appui communautaire.
- Réintégration professionnelle.

📁 Outils correspondants:

- Visites à domicile.
- Réunions/activités avec les familles pour renforcer et développer leurs compétences.
- Participation des familles à des activités du projet.
- Médiation des relations entre l'enfant et la famille (utilisation possible du génogramme).
- Implication des familles dans la recherche de solution de logement et/ou d'emploi si nécessaire.
- Réunions d'articulation avec des partenaires de réseaux.
- Identification des bases d'appui et renforcement des liens communautaires en s'appuyant sur des leaders communautaires formels ou informels.
- Thérapie communautaire.

Education et (ré)intégration scolaire

L'accent est mis sur deux classes de processus: l'action éducative en tant que formation humaine et sa préparation à intégrer un système scolaire public et/ou un système qui lui est complémentaire. Ces deux classes se chevauchent et se renforcent mutuellement.

C'est la formation humaine²⁰, fondamentale dans tout processus éducatif, qui permet à l'enfant d'acquérir la capacité de réfléchir sur le monde dans lequel il vit (acquisition de l'autonomie) de manière à contribuer à sa transformation de manière responsable. Cela doit se faire dans l'acceptation de l'enfant comme un être légitime et non pas comme un passage à la vie adulte. Dans une vision d'un être capable: capable de réfléchir sur ses actions, de voir et corriger des erreurs, de coopérer, de développer l'auto-respect et le respect pour l'autre. Le processus éducatif s'initie par l'acceptation de l'enfant dans sa totalité (empathie) avec un travail de guidance pour des changements d'attitudes. Ce que l'enfant est et sait doit être identifié, valorisé (regard sur les compétences) et utilisé comme point de départ sur lequel sera construit le processus de développement. Un environnement éducatif doit être positif, ouvert et encourageant. Les questions du genre seront prises en compte dans toute activité.

La (ré) intégration scolaire est un pas nécessaire pour un changement à long terme dans la vie de l'enfant et l'accès à de nouvelles opportunités. Pour faire ce pas, l'enfant doit être préparé (et conscient) à entrer dans un système très différent des expériences

vécues et de son rythme de vie dans la rue. Une phase transitoire est presque toujours nécessaire suivant le profil de l'enfant.

📁 Outils correspondants:

- Activités psychosociales, jeux, sports, activités artistiques, lecture et création d'histoires/contes, discussions dirigées, espaces d'activités libres, etc.
- Activités de promotion (spectacles, festivals traditionnels) des enfants au sein de l'école, pour mettre en évidence leurs compétences.
- Participation évolutive qui tient compte du développement de l'enfant et du contexte culturel (Echelle de Hart).
- Associations d'enfants et d'adolescents autour d'un but commun.
- Sensibilisation des familles pour qu'elles reconnaissent la nécessité de fréquenter l'école et participent à la vie scolaire de leur enfant.
- Stimulation de la création d'espaces scolaires communautaires (non-formels) à défaut d'avoir des professeurs et des écoles publiques.
- Réunion avec les autorités des écoles pour sensibiliser sur le droit de tous les enfants à aller à l'école. Des échanges ainsi qu'une coopération avec les directeurs d'écoles pour favoriser l'intégration des ESR au sein de leurs établissements.
- Formation et création de groupes de travail du personnel éducatif pour sensibiliser et développer leurs compétences à un travail d'enseignement avec les enfants qui sont ou ont été en situation de rue.
- Un appui administratif, légal et financier est parfois nécessaire pour la réussite d'une réintégration scolaire: obtention des documents officiels lorsque exigé par les directeurs scolaires, octroi de matériel éducatif et finances pour les coûts cachés liés à l'école (transports, argent repas...)
- Manuel *20 jeux à but psychosocial*, Tdh, 2007
- Inter-Agency Network for Education in Emergencies (INEE).
- *Handbook for Teachers*, J.Annan, L.Castelli, A.Devreux, E.Locatelli.

Formation et intégration professionnelle

La formation professionnelle concerne l'augmentation des capacités spécifiques au monde du travail et connaissances du métier choisi par l'enfant, en fonction des possibilités d'intégration dans le marché de l'emploi formel ou des activités informelles de génération de revenus, à condition qu'elles se fassent dans le respect des droits de l'enfant. La formation est encouragée pour les enfants qui ont atteint l'âge légal, selon les lois du pays ou les recommandations de l'OIT, soit dans des plans de formation officiels ou dans des plans de formation alternatifs.

La formation professionnelle doit se faire après la réintégration familiale et communautaire quand cela est possible, dans un cadre/environnement protecteur. Les enfants exposés à la rue ne peuvent pas se concentrer sur des formations professionnelles, la première étape est de combler les besoins de première nécessité (cf. Pyramide de Maslow) et de permettre à l'enfant de réfléchir sur lui-même et sur son projet de vie, donc être capable de se projeter dans le futur.

Une formation et postérieure intégration professionnelle demande le développement de capacités différentes des dynamiques vécues par les enfants dans la rue, une orientation individuelle et des opportunités d'apprendre à faire face aux multiples défis à surmonter doivent être offertes. Durant tout le processus de formation et d'intégration professionnelle, l'écoute de l'enfant est indispensable; le respect de ses choix augmente la possibilité d'une réussite durable.

L'exercice d'un métier doit permettre à l'enfant et au jeune d'atteindre son autonomie et vivre dans des conditions qui lui permettent réellement de rompre avec la situation de rue ou d'exploitation dans la rue. Dans cette perspective, une étude des besoins de la société doit être faite avant le lancement d'un projet qui a comme approche l'autonomisation économique de l'enfant.

Outils correspondants:

- Pré-professionnel:
 - Soutien pour que l'enfant soit dans un cadre protecteur (famille, logement en groupe, logement chez l'employé.
 - Education de base.
 - Soutien pour l'obtention de papiers officiels afin de pouvoir signer un contrat de travail.

• Formation professionnelle:

- Les formations à long terme doivent être priorisées avec alternance entre le développement des capacités techniques et compétences personnelles et sociales nécessaires au monde du travail. Coaching sur le lieu de travail.

• Post formation:

- Appui au placement ou aide à la formation d'une petite entreprise.
- Référence à des agences de microcrédit, provision de boîtes à outils.
- Mise en place d'un système de suivi durant au moins 6 mois.

Association d'enfants et jeunes

L'Association d'enfants et de jeunes autour d'un but commun et d'une action collective amène les enfants à acquérir le potentiel de faire et de négocier des changements dans leurs propres vies et dans leur environnement social.

Les enfants en situations de rue ont souvent acquis cette capacité de s'associer déjà dans la rue pour assurer leur survie. C'est à travers un processus éducatif et la valorisation des leurs compétences que la participation des enfants et des jeunes peut s'articuler autour d'un projet responsable.

La participation qui mène à l'association des enfants et des jeunes est un processus d'apprentissage graduel. Suivant le contexte culturel, il est plus ou moins difficile à l'adulte de créer les espaces nécessaire à une réelle participation de l'enfant, de l'impliquer dans les prises de décisions et l'adoption de stratégies qui le concernent. Toutefois, la mobilisation des jeunes à participer joue différents rôles, tel que: construire un sentiment d'appartenance au groupe (ce qui est une nécessité caractéristique de l'ESR), construire le sentiment de capacités, amener les enfants et les jeunes à développer des actions de plaidoyer.

A travers la participation, le bien-être psychosocial et le développement de la résilience des enfants augmente.

Outils correspondants:

- Voir les outils de « Education et (ré)intégration scolaire ».

b) Axe B: Développement organisationnel et humain

Articulation en réseaux²¹

L'efficacité de l'ensemble des actions de lutte contre la situation de rue dépend des synergies qui se créent entre les différents acteurs qui travaillent pour la défense des droits des enfants. L'articulation des organisations gouvernementales, non gouvernementales, associatives, communautaires en réseau est donc une stratégie pour trouver des réponses transdisciplinaires à cette problématique. Les relations entre les organisations s'établissent autour du principe de la complémentarité pour augmenter les opportunités et de l'union pour tenter de modifier les structures sociales en place et le regard porté sur les ESR.

Il existe des réseaux à différents niveaux qui doivent également créer entre eux des synergies:

- Primaire: niveau communautaire (CBOs, groupes, familles, enfants).
- Secondaire:
 - au niveau local (ONG's, écoles, services sociaux, autorités locales, secteur privé).
 - au niveau national et international (coalitions, plateformes, ONG's, OG's etc).

Quelques points importants pour la réussite des actions en réseau:

- Avant d'articuler un réseau, il est essentiel de faire une analyse du contexte, de la réalité sociale dans laquelle l'intervention se fera, en identifiant les acteurs institutionnels responsables pour les politiques publiques ainsi que les initiatives de la société civile.
- Un réseau a besoin de définir l'objectif, le rayon de ses actions et les axes d'intervention de manière consensuelle, ainsi que les valeurs et principes qui dirigent les actions collectives.
- La structure d'un réseau est horizontale mais il faut que le fonctionnement soit défini. Il s'agit de sommer les compétences et diviser les responsabilités (time consuming).
- La planification, le suivi et l'évaluation des actions communes sont réalisés conjointement.
- Un système d'information et de registres contribue au suivi du flux des enfants et familles, monitoring des actions conjointes, renforcement des relations internes et externes.

- Un processus de formation articulée contribue à atteindre les objectifs fixés collectivement, pour qualifier l'intervention individuelle et collective, optimiser les ressources et renforcer auprès des membres l'identité au réseau.
- Un réseau se doit de montrer à la société ce qu'il fait afin d'acquérir de la crédibilité et devenir référence dans son domaine d'intervention et se doit de créer des synergies avec d'autres réseaux/forums nationaux et internationaux afin de potentialiser le pouvoir d'influence qui permet a) de modifier un contexte et b) d'exercer une pression efficace sur les autorités pour qu'elles assument leurs engagements pour la promotion et la mise en œuvre des principes de la CDE.
- Pour fonctionner, un réseau a besoin de moyens financiers. Des projets conjoints qui répondent à des demandes identifiées collectivement ont davantage de facilité de trouver des ressources car elles optimisent les ressources et potentialisent les résultats.

Outils correspondants:

- Capitalisation du réseau de São Louis/Brésil.

Personnel quantité/qualité

Toute activité du projet doit être pensée en termes d'équilibre optimal entre le nombre de collaborateurs et les qualifications requises pour les tâches à mener, car la viabilité d'un projet dépend évidemment des qualifications des collaborateurs. Or, la difficulté n'est souvent pas de trouver du personnel, mais de trouver des collaborateurs formés à un travail qui, comme dans le cas des enfants en situations de rue, demande de très exigeantes qualités humaines et professionnelles. Or, dans les pays d'intervention, la formation en travail social n'est pas toujours suffisante.

Formation des équipes

Terre des hommes adopte une approche formative participative où tous, animateurs et participants échangent leurs savoirs et où l'apprentissage est considéré comme un processus continu dans lequel les nouvelles connaissances sont liées aux expériences passées. La formation se concentre sur deux éléments fondamentaux, la motivation des professionnels et la valorisation et le développement des compétences dans le but de développer une intervention de qualité et un soutien efficace aux enfants.

Le processus formatif comprend:

- **Une formation initiale** qui permet d'appréhender les principes de base de Terre des hommes, prendre contact avec la complexité de la problématique ESR et tracer les actions à être réalisées.
- **La formation continue**, selon un plan de formation annuel, pour guider les professionnels et renforcer leurs compétences et connaissances de manière à ce qu'elles soient appliquées dans leurs interventions. La formation continue des équipes doit viser un équilibre optimal entre les trois composantes de l'intervention: regarder/découvrir – analyser/ connaître – agir/intervenir.
- **La supervision ou coaching** qui permet au professionnel de porter un regard sur sa pratique, et d'aider à résoudre des problèmes ou à surmonter des difficultés. La supervision permet d'améliorer les interventions, et de lutter contre l'usure professionnelle (burn-out). C'est un processus interactif entre supervisé et superviseur.

Le développement des capacités des équipes passe aussi par leur participation au processus de GCP.

 **Outils correspondants:**

- *Protection des enfants, Manuel d'intervention en sit de crise humanitaire*, Tdh, 2007.
- *Protection des enfant, Manuel de formation Psychosocial (Boite à Outil)*, Tdh, 2008 (pp. 49-59).
- *Tisser Regard et Pratique*, Tdh, 2010.

c) Axe C: Prévention et promotion des droits

Plaidoyer/Sensibilisation

Le travail de plaidoyer de Terre des hommes²² se développe en réseau à différents niveaux parallèlement – communautaire, local, régional, national et international – et en cohérence avec les mesures de protection intégrale nécessaires au bien être de l'enfant. Elles visent d'une part, la défense, promotion et mise en œuvre de politiques sociales dans la région ou pays d'intervention et d'autre part, un changement d'attitudes, telles que la discrimination, la criminalisation, la « normalisation » d'injustices. Les actions de plaidoyer se retrouvent également dans les autres axes prioritaires de la Fondation.

Comme défini dans « La pertinence du plaidoyer pour les droits des enfants », dans le plan stratégique de la Fondation Terre des hommes 2005-2009: « Le but est d'améliorer de manière efficace l'application des droits des enfants. La référence en la matière est la *Convention internationale des droits de l'enfant*, dont l'article 3 a pour objectif de favoriser l'intérêt supérieur de l'enfant en toute circonstance. La fonction de « plaidoyer » au sein de la Fondation Terre des hommes n'est pas seulement de dénoncer une situation mais aussi de mobiliser et offrir des solutions alternatives ».

Il s'agit donc de faire des liens et du lobbying en direction de l'opinion publique et des décideurs politiques concernant la violation grave des droits subie par les ESR et promouvoir la mise en place par l'Etat de mesures appropriées pour les combattre d'une part et les prévenir d'autre part. Pour être crédible, le plaidoyer doit s'appuyer sur des actions concrètes auprès des ESR, de leurs familles et communautés et ces derniers doivent être associés aux diverses activités dès leur planification.

Les actions de plaidoyer peuvent inclure:

- Une participation dans les instances de promotion des droits, d'élaboration de politiques publiques et de contrôle social, à des réunions promues par le gouvernement, ou des discussions bilatérales afin de proposer et délibérer des mesures qui répondent aux besoins des ESR.
- Un appui aux capacités locales et nationales en contribuant au renforcement des acteurs qui travaillent dans le domaine ESR, dans les services sociaux, l'éducation dont les universités, la santé, dans le système judiciaire, à travers des formations, séminaires, échanges de bonnes pratiques.
- La sensibilisation et mobilisation sociale avec la participation des enfants et familles, visant la prise de conscience que la situation de rue est une question de violation des droits humains et du devoir de l'Etat de créer des politiques publiques qui assurent ou rétablissent le bien être des enfants.
- La mobilisation des médias, en tant que formateur d'opinion, afin que la problématique ESR soit abordée de manière éthique et responsable, et diffusée dans le respect des droits, visant un changement de regard de la société.

- La dénonciation des abus et violation des droits des enfants auprès des autorités judiciaires, espaces de défense des droits, organisation internationales et onusiennes et médias.

Outils correspondants:

- Formation pour les enfants, familles et communautés sur leurs droits, visant leur participation dans des forums, groupes de discussions d'enfants à enfants et d'enfants à adultes.
- Campagnes de sensibilisation sociale sur la problématique ESR.
- Campagnes de sensibilisation par les médias contre certaines situations dans la rue (mendicité, violence, exploitation sexuelle, exploitation du travail infantile).
- Invitation à participer à des activités avec les enfants visant la valorisation de leurs compétences.
- Contacts directs avec le législatif, judiciaire et l'exécutif.
- Participation à des réunions promues par le gouvernement.
- « Terre des hommes et l'advocacy. Compilation d'expériences », Tdh, 2004.
- « What is advocacy? », Hélène Bonvalot, 2002.

Accès aux services et création d'opportunités

Cette activité consiste à convaincre les pouvoirs publics de garantir l'accès des ESR et de leurs familles aux services publics existants. Cet accès aux services que le projet/réseau pouvait offrir de manière palliative doit être revendiqué comme des droits. Toutefois les services ne sont souvent pas suffisants ou pas adaptés. Il s'agit alors de convaincre les pouvoirs publics de les adapter ou d'en créer. Les opportunités mises à disposition des ESR et de leur famille sont les éléments indispensables à la sortie de rue des enfants.

- **Soins de santé.** L'accent est mis sur l'attention et la sensibilisation à l'équilibre physique et psychique, à travers: le traitement, la référence et la sensibilisation à la santé, en se concentrant sur les risques principaux pour l'intégrité physique et la stabilité psychologique, tels que les blessures, les maladies infectieuses, les troubles respiratoires, les drogues, les maladies sexuellement transmissibles (incluant le SIDA), etc., menant à des changements de comportement. Offre de nourriture à ceux qui souffrent de carences nutritives et introduction à l'importance d'une alimentation

équilibrée (protéines, sels minéraux, graisse, hydrate de carbone, vitamines). Si l'offre de nourriture se fait dans un centre (foyer), la participation des enfants dans les courses, la production et la préparation des aliments est promue.

- **Vie de famille et communautaire.** Il s'agit d'assurer un lieu sûr et durable pour l'enfant en donnant un appui à la famille ou en créant les conditions pour que l'enfant puisse vivre dans un milieu familial. En dernier ressort offrir un abri temporaire pour l'enfant (voir liens familiaux et communautaires).

- **Education.** L'accent est mis sur la réintégration à l'école et sur l'éducation non-formelle. La pédagogie est adaptée aux capacités des enfants et le contenu des leçons est approprié à leur environnement social.

- **Loisirs.** La plus importante ressource est chez les enfants, dans leur plus profonde volonté: jouer (jeux, sport, danse, etc.). Jouer est une manière d'aider des enfants en circonstances difficiles à développer leurs propres potentiels d'êtres humains. Les jeux sont des outils essentiels pour permettre aux enfants de développer leurs compétences symboliques (évaluation, solidarité, interaction) et par conséquent l'intégration sociale. Le jeu ne doit pas être négligé, jouer est une chose très sérieuse.

- **Emploi.** Offrir ou créer des conditions favorables à l'intégration sur le marché formel du travail ou des activités informelles génératrices de revenu pour la famille/les proches ou pour l'enfant dans le respect des normes légales, améliorant les conditions de travail effectives et excluant les formes intolérables de travail, assurant le respect de son intégrité physique et psychologique ainsi qu'un espace pour les loisirs et l'éducation.

Outils correspondants:

- OMS (WHO), « Working with Street Children: A Training Package on Substance Use, Sexual and Reproductive Health Including HIV/AIDS » (2000).
- Capitalisation projet Vietnam.

Notes de la section III

¹⁹ Voir: *Keeping children safe*.

²⁰ La référence est «*Formation humaine et capacitation*» Humberto Maturana et Sima Nisis de Rezepka.

²¹ Définition selon Tdh dans la GCP: *Tissu d'acteurs (individus ou groupes) en interaction entre eux. Ces acteurs peuvent être liés par des règles ou objectifs communs. Ou alors, ce qui les réunit est l'appartenance à un même contexte. Pour définir un réseau donné, on peut aussi partir d'un individu et identifier les relations qui le lient à d'autres individus ou groupes. Il existe des réseaux formels et non formels, ces derniers étant extrêmement flexibles et toujours en mutation.*

²² Voir plan stratégique de la Fondation Terre des hommes 2005-2009, ainsi que *Proposition pour la contribution programme 2009-2012*.



Annexes

Annexe 1

Exemples de profils-type

Selon la manière qu'a l'enfant de vivre sa réalité on peut tirer des profils type qui orienteront l'intervention. A suivre, quelques exemples de caractéristiques appartenant à quatre profils type différents. Ces caractéristiques ont été signalées par les enfants eux-mêmes:

Profil 1

Forte identification avec la rue et avec leurs pairs qui sont devenus leur famille, jouent le rôle de leader, ont de l'initiative et savent élaborer des stratégies, ont une bonne lecture de leur milieu ce qui leur permet d'en tirer parti. Ont une histoire personnelle de violence familiale.

Profil 2

Travailleurs, ces enfants se voient comme responsables, contribuant à la rente familiale. Démonstrent de bonnes capacités de négociation et savent communiquer. Recherchent une amélioration de leur position sociale à travers un changement de leurs conditions de travail et sont capables de faire les pas nécessaires pour cette conquête. Sont conscients de leurs droits, analysent les dangers de la rue qu'ils utilisent comme espace de travail. Ils maintiennent des relations stables avec leur famille et leurs amis.

Profil 3

Dans la rue par contrainte pour aider à la rente familiale, ces enfants souffrent de la stigmatisation de ceux qui les perçoivent comme « enfant de la rue ». Leur auto-image est oscillante et ont de la difficulté à donner un sens à leur situation dans la rue. Ils ont peu de contrôle sur les situations et peuvent accepter inconditionnellement les impositions des adultes responsables.

Profil 4

Se retrouvent dans la rue par forte contrainte (perte d'un ou des parents, abus, exploitation par des adultes), qui les pousse à chercher leur survie dans la rue, ils développent des stratégies d'isolement comme mécanismes de défense. Seuls, ils vivent sans base de protection et ils vivent une rue violente et destructive. Enfants peu résilients, ils se voient comme victime et ils n'ont pas la force de changer leur réalité et ne s'en sentent pas capables.

Annexe 2

Exemples de résultats finaux avec leurs indicateurs: (voir section III: Tdh mise en pratique)

<p>L'existence d'opportunités et le développement des ressources individuelles et sociales des ESR et de leur famille contribue à sa sortie active de la rue²³ et à son intégration familiale/communautaire/scolaire/professionnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • x enfants ont développé de nouvelles relations sociales hors de la rue et ont construit un plan d'avenir. • L'enfant est capable de prendre des décisions de manière autonome. • Parents et enfants savent communiquer pacifiquement, ce qui permet la permanence de l'enfant dans sa famille au delà de x années après sa réintégration. • L'enfant fréquente l'école de manière régulière depuis x temps. • Permanence de l'enfant dans le même domaine professionnel et source de revenu pour une vie autonome. • Les enfants qui maintiennent leur permanence dans la rue sont suivis.
<p>Des actions préventives qui impliquent les enfants et familles sont développées dans les communautés de provenance des ESR et renforcent les bases d'appui existantes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La communauté, x familles et x enfants, est engagée dans des activités liées à la protection. • Les services d'appui existants dans la communauté sont connus des familles et utilisés. • x demandes, désignées par la communauté, sont acheminées aux autorités compétentes par les réseaux communautaires.
<p>Un appui technique et méthodologique de renforcement des capacités locales et nationales est offert pour contribuer au développement d'un système de protection intégral à l'enfant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • x acteurs sociaux appuyés technique et/ou méthodologiquement reposent leurs interventions sur les droits internationaux de l'enfant.
<p>Des synergies sont créées entre les différents acteurs au niveau local, national et/ou international afin de garantir des interventions cohérentes pour la protection intégrale des enfants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les problèmes liés à la protection sont identifiés avec les acteurs. • Des procédures de base communes sont définies en ce qui concerne la prise en charge des enfants à risque. • Un réseau d'actions complémentaire de protection de l'enfant existe.
<p>Des espaces de discussion sont renforcés/ créés entre l'Etat et la société civile organisée (ONG, mouvements communautaires, etc.) avec la participation des enfants et familles visant la promotion des droits; élaboration et mise en œuvre de politiques publiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement d'instances de représentations sociales – étatiques, société civile et représentations communautaires – dans des manifestations liées à la garantie des droits des ESR. • Services étatiques transdisciplinaires, mouvements sociaux adhèrent à un mouvement de promotion des droits de l'enfant et participent dans des espaces de discussion. • Des enfants et familles participent dans des forums à la formulation et à la présentation de propositions de politiques publiques. • Des propositions consensuelles de politiques publiques sont prises en compte par les pouvoirs législatifs et/ou exécutifs.
<p>Des partenariats médiatiques sont établis pour sensibiliser la société visant l'acquisition d'un nouveau regard sur les ESR (criminalisation x violation des droits)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les articles des partenaires médiatiques reflètent leur engagement pour la défense des droits de l'ESR. • Les violations des droits de l'ESR sont diffusées dans les médias. • La problématique ESR fait partie de l'agenda des partenaires médiatiques.

²³ La sortie active de la rue se concrétise lorsque l'enfant, avec ou sans appui, prend la décision.



© tdh / Jean-Luc Marchina



Siège | Hauptsitz | Sede | Headquarters
Avenue de Montchoisi 15, CH-1006 Lausanne
T +41 58 611 06 66, F +41 58 611 06 77
E-Mail: info@tdh.ch, CCP / PCK: 10-11504-8



Terre des hommes

Aide à l'enfance.

tdh.ch